# AVERTISSEMENTS AGRICOLES






## Edition Grandes Cultures

PUBLICATION PERIODIQUE
Abonnement annuel : 60 F
Règlement à l'ordre de :
Sous-Régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne



Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean - B.P. 19 - 31130 BALMA - Tél. : (61) 24.06.51


- EDITION GRANDES CULTURES - N° 12 -

19 octobre 1982

## / C O L Z A /

Le stade moyen des cultures va de A (stade cotylédonaire) à $B_1$-$B_2$ (1 à 2 feuilles vraies étalées).

### GROSSE ALTISE

Actuellement, une forte infestation est constatée dans la quasi-totalité des cultures de la région.

Les adultes (insecte bleu-noir, brillant, de 4 mm de long environ) provoquent des morsures aux plantules. Leurs dégâts peuvent se prolonger jusqu'au stade 2-3 feuilles vraies développées du colza.

Seuil d'intervention : au moins une morsure par plante sur 25 à 30 % des plantes du stade cotylédonaire au stade 2 feuilles.

Ce seuil est très largement dépassé dans de nombreuses situations (dans la Haute-Garonne et le Tarn en particulier).

En cas d'intervention insecticide, choisir parmi les produits autorisés, ceux présentant la meilleure rémanence et agissant efficacement quelles que soient les conditions climatologiques. Ce choix se portera en particulier sur l'une des pyréthrinoîdes suivantes :

- cyperméthrine à 25 g de matière active/ha (RIPCORD, KAFIL, CYMBUSH)
- deltaméthrine à 7,5 g " " (DECIS)
- fenvalérate à 50 g " " (SUMICIDIN)

### TENTHREDE DE LA RAVE

Des dégâts provoqués par les larves de ce ravageur (fausses chenilles noirâtres) sont signalés dans le département du Tarn. En cas de pullulations importantes, un traitement insecticide peut se justifier. Les produits signalés précédemment pour lutter contre la grosse altise agiront efficacement contre les larves de ce ravageur.

### LIMACES

Les conditions climatologiques actuelles sont particulièrement favorables à leur activité. Les cultures au stade cotylédonaire sont encore exposées à leurs dégâts. La lutte doit être effectuée à l'aide de granulés à base de :

- mercaptodiméthur (MESUROL) à raison de 3 kg/ha
- métaldéhyde (nombreuses spécialités commerciales à raison de 15 à 30 kg/ha selon la spécialité).


Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENNES".
Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU.-
C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.


P 13